COMMUNE DE PUSIGNAN

PLU approuve le 9 novembre 2015

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Déclaration de projet important mise en compatibilité du PLU n°1

Procédure engagée par arrêté du Président de la CCEL en date du 27 septembre 2024

DOSSIER POUR CONSULTATIONS ET ENQUETE PUBLIQUE

4

Orientations d'aménagement et de programmation
Avant / après

SARL Bouilhol, Ramel et Bernard
Architectes diplômés par le gouvernement

atelier : anne gardoni
paysagistes architectes : urbanistes

asea
www.asea-avocats.com

mosaïque environnement
Bureau d'études & conseils

Les secteurs OAP

- Localisation
- Echéancier prévisionnel
- Hiérarchie des voies
- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5
- Secteur 6

1. Localisation

Secteur 1

Secteur 2

Secteur 3

Secteur 6

Echéancier prévisionnel

Urbanisation à court terme

Urbanisation à moyen terme

Hiérarchie des voies existantes

Légende

Secteur de projet

Voirie existante

- Voie principale (RD 517)
- Voie secondaire
- Voie de desserte

Secteur 1 : habitat, commerce et la nouvelle place du village

Etat des lieux

Paysage

- Secteur à dominante minérale
- Présence du végétal à travers les jardins privés.

Accessibilité

- Secteur traversé par la voie principale (RD 517) et situé au carrefour de voies secondaires (rue de la Gare, de l'Egalité et route de Jonage).
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Bâti traditionnel le long des voies structurantes (réseau primaire et secondaire).
- Typologie : habitat individuel en bande ou individuel dense (R+1, R+2)

Environnement

- Secteur de bruit lié à la RD517 (100 m de part et d'autre de l'axe de la voie) et à la RD6E (30 m).
- Aléa retrait/gonflement des argiles faible
- Zone D du PEB (isolation phonique obligatoire)

Objectifs

Conforter et épaissir le centre bourg en termes de fonction et d'image :

- ✓ Densifier l'existant et mixer les typologies bâties
- ✓ Renforcement des surfaces commerciales
- ✓ Création d'une place publique
- ✓ Requalification de la RD 517
- ✓ Développement d'un maillage doux

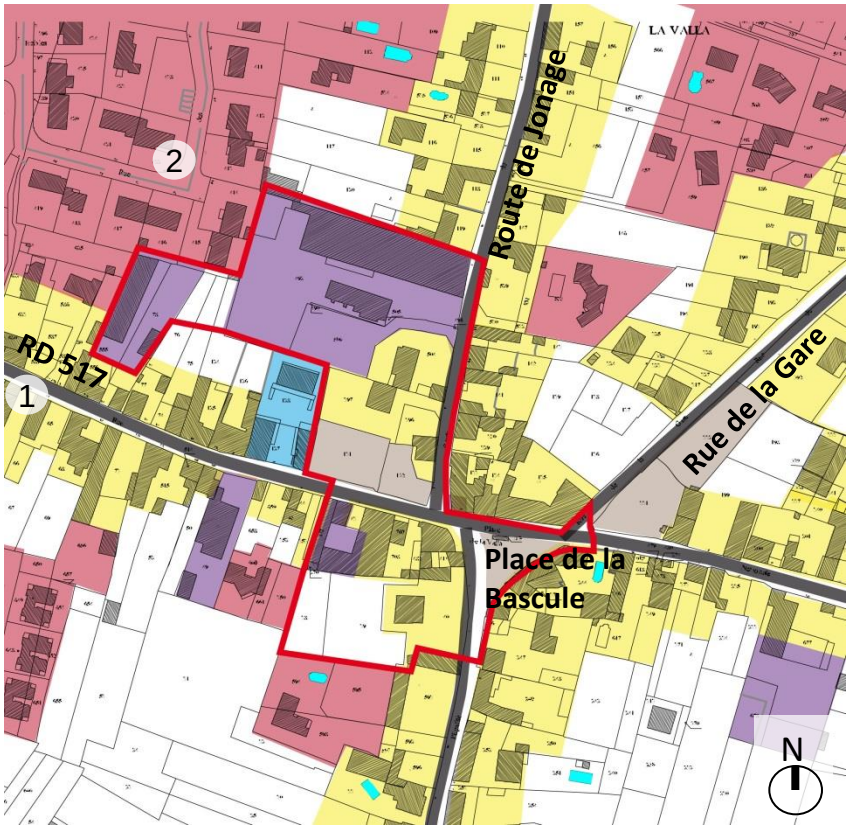

Tissu ancien (R+1, R+2)
Tissu récent (R+1)
Tissu récent (collectif R+1, R+2)
Activités économiques
Voirie existante
Périmètre OAP - secteur 1

Secteur 1 : habitat, commerce et la nouvelle place du village

Orientations d'aménagement

Vocation

- Centre communal multifonctionnel : habitat, commerces et services de proximité

Parti d'aménagement

- Restructuration du centre bourg:

- reprise des espaces publics (place et voies)
- opération d'aménagement sur tènements mutables (habitat diversifié et activité, voies nouvelles,…)

- Traitement des franges et limites (haie composée d'essence locales (strate arborée et/ou arbustive avec un minimum de 4 essences)

Forme urbaine

- Z1 et Z3: Collectif en R+2+Comble ou attique
- Z2: Intermédiaire et individuel dense en R+2 maximum

Desserte viaire, accessibilité

- Requalification de la RD 517 et de la partie Sud de la Route de Jonage.
- Création de voies nouvelles (desserte, piétons et cycles)
- Aménagement de stationnements au niveau du nouvel espace public.

Nota : le projet permettra de déterminer le nombre et le type de gestion du stationnement, ainsi que la configuration des carrefours.

Stationnement

- Places de stationnement à réaliser dans le volume de la construction pour les collectifs
- Poches de stationnement mutualisées pour les résidents et visiteurs.

Orientations d'aménagement

Environnement

- Traitement végétalisé de la place publique.
- Prendre en compte les ombres portées.
- Recul vis-à-vis des voiries et agencement des logements pour limiter les nuisances acoustiques.
- Orientation N/S des logements autant que possible.
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.
- Limitation des surfaces imperméabilisées, privilégier les revêtement poreux.
- Accompagner les cheminements doux d'une trame herbacée et/ou arborée.
- Privilégier les essences locales.
- Perméabilité des clôtures.
- Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet (rétention/infiltration)

Programme et échéance

Nombre de logement et densité: estimation

- Une centaine de logements dont:
  - Environ 90 en collectifs
  - Une dizaine en intermédiaire et individuel.
- Environ 85 logements à l'hectare (tènement de plus de 1 ha)

Servitude particulière

- Secteur couvert par une servitude de mixité sociale : il sera exigé pour toute opération de construction comportant au minimum 500 m2 de surface de plancher de consacrer 20% de logements locatifs aidés. La collectivité pourra exiger un maximum de 25% de logements locatifs aidés.

Échéance

- court terme

Secteur 1 : habitat, commerce et la nouvelle place du village

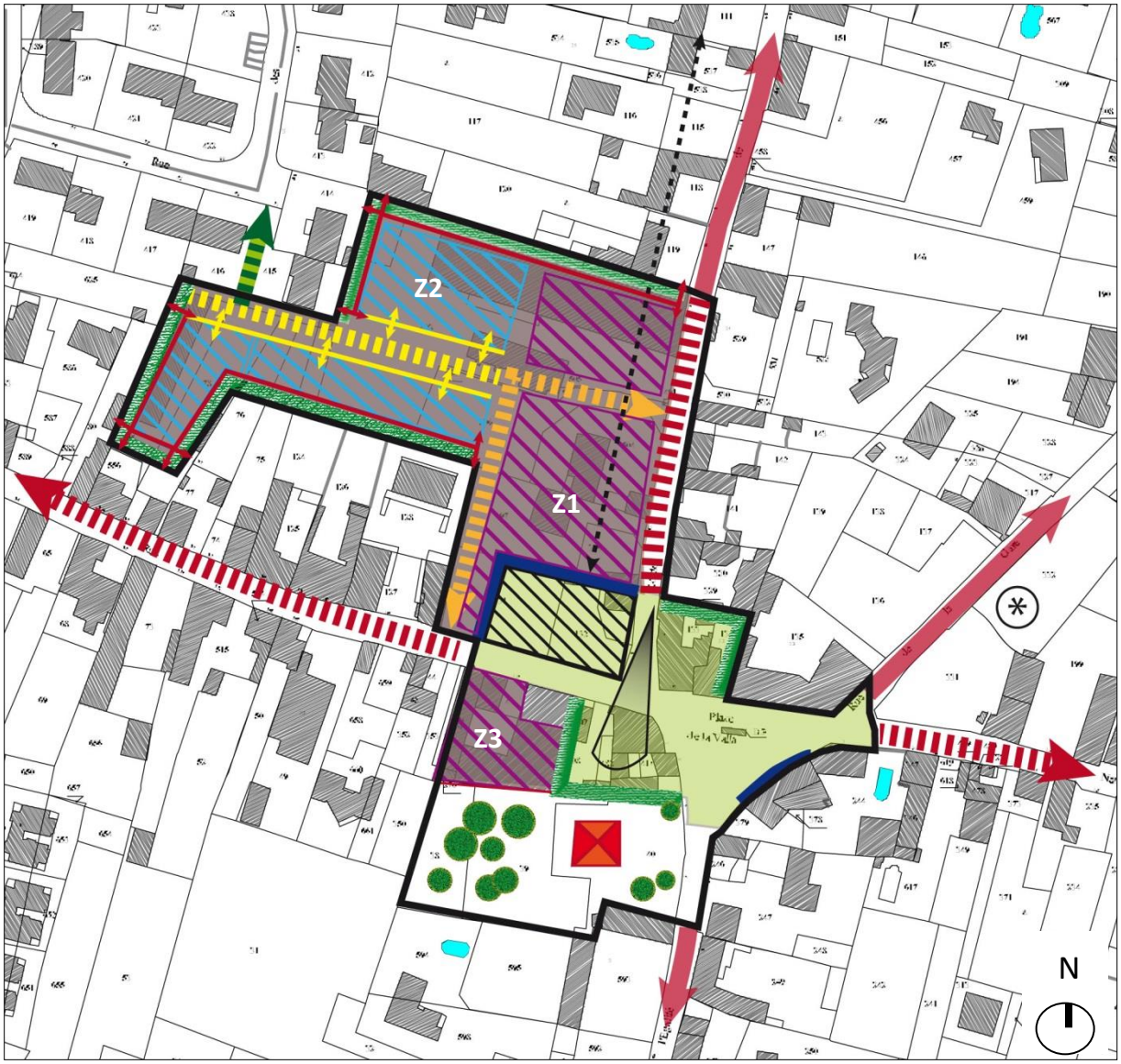

Légende

- Périmètre OAP
- Habitat collectif
- Habitat intermédiaire et individuel
- Espace public à requalifier
- Place publique à créer
- Rez-de-chaussée commercial
- Ligne de retrait à maintenir (implantation de nouvelles constructions)
- Implantation des constructions 6m minimum (limites séparatives)
- Implantation des constructions 5m minimum (voies)
- Traitement végétal des limites
- Préserver le parc boisé
- Protéger et conserver la maison de maître
- Préserver les cônes de vue
- Voie à requalifier
- Voie secondaire à créer
- Voie de desserte à créer
- Hypothèse de cheminement piéton/ cycle à créer
- ***Parking rue de la Gare :***
  A long terme une opération de recomposition pourra être envisagée en association avec la libération de parcelles limitrophes.

Secteur 2 : habitat, et voie douce

Etat des lieux

Accessibilité

- Secteur bordé par la voie principale (RD 517) et la rue de l'Egalité
- Secteur enclavé
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Bâti traditionnel le long des voies structurantes (réseau primaire et secondaire).
- Bâti récent le long de la Petite Route et en fond de jardin du tissu ancien.

Environnement

- Risque faible de glissement de terrain (constructibilité non soumise à dispositions particulières vis-à-vis des mouvements de terrain)
- Espace de respiration au sein des secteurs urbains denses.
- Zone D du PEB (isolation phonique obligatoire).

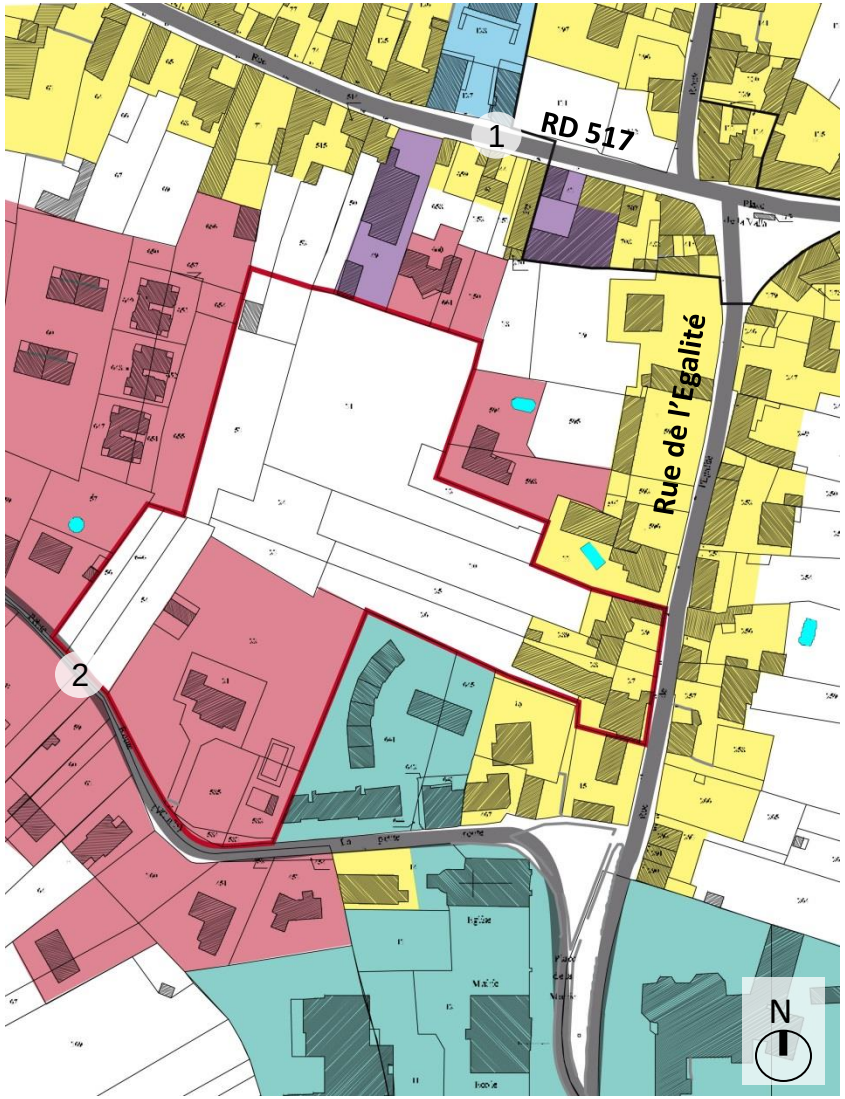

Tissu ancien (R+1, R+2)
Tissu récent (R+1)
Tissu récent (collectif R+1, R+2)
Activités économiques
Pôle d'équipement
Voirie existante
Périmètre OAP - secteur 1

Secteur 2 : habitat, et voie douce

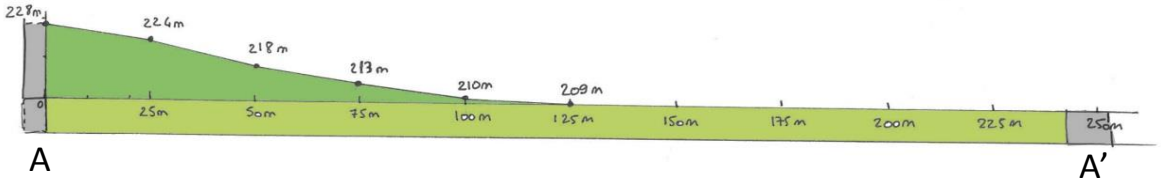

Etat des lieux

Paysage

- Forte présence du végétal à travers les jardins privés, les boisements et la haie.
- Relief (talus)

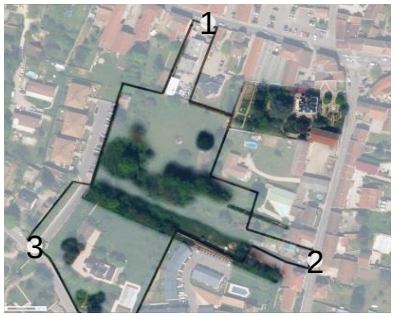

Objectifs

Créer de nouveaux logements diversifiés et relier les centralités communales:

- ✓ Densifier le cœur d'îlot par un panachage du bâti.
- ✓ Désenclaver le secteur pour le rendre accessible aux piétons et vélos.
- ✓ Préserver le caractère paysager des jardins.

Secteur 2 : habitat, et voie douce

Orientations d'aménagement

Vocation

- Secteur d'habitat mixte et de liaison verte (cycle et piéton) entre les centralités majeures de la commune.

Parti d'aménagement

- Réalisation de petits collectifs , intermédiaires et individuels.
- Préservation des masses arborées présentes sur le secteur et confortement de l'ambiance de parc et jardin.
- Traitement des franges et limites (haie composée d'essence locales (strate arborée et/ou arbustive avec un minimum de 4 essences).

Forme urbaine

- Z1 : Collectif en R+2+Comble ou attique
- Z2: Individuel dense en R+1 maximum
- Z3: Intermédiaire et individuel dense en R+2+ comble ou R+1+attique

Desserte viaire, accessibilité

- Aménagement d'une promenade verte reliant la nouvelle place de la Bascule (via la RD 517) au pôle d'équipement de la mairie, assurant une continuité piétonne et cycle entre les pôles structurants de la commune.
- Création d'une voie principale en sens unique (Sud/Nord) de type venelle pour limiter le trafic.

Stationnement

- Poches de stationnement mutualisées pour les résidents et visiteurs.

Orientations d'aménagement

Environnement

- Gestion du ruissellement en lien avec le relief.
- Accompagner les cheminements doux d'une trame herbacée et/ou arborée.
- Privilégier les essences locales.
- Perméabilité des clôtures.
- Privilégier les revêtements poreux, limitant le ruissellement.
- Orientation N/S du bâti autant que possible.
- Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet (rétention/infiltration)
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.

Programme et échéance

Nombre de logement et densité: estimation

- Une cinquantaine de logements dont:
  - Environ 40 en collectifs et intermédiaires
  - Une dizaine en intermédiaire et individuel.
- Plus de 35 logements à l'hectare (tènement de moins de 1,5 ha)

Servitude particulière

- Secteur couvert par une servitude de mixité sociale : il sera exigé pour toute opération de construction comportant au minimum 500 m2 de surface de plancher de consacrer 20% de logements locatifs aidés. La collectivité pourra exiger un maximum de 25% de logements locatifs aidés.

Échéance

- moyen terme

Secteur 2 : habitat, et voie douce

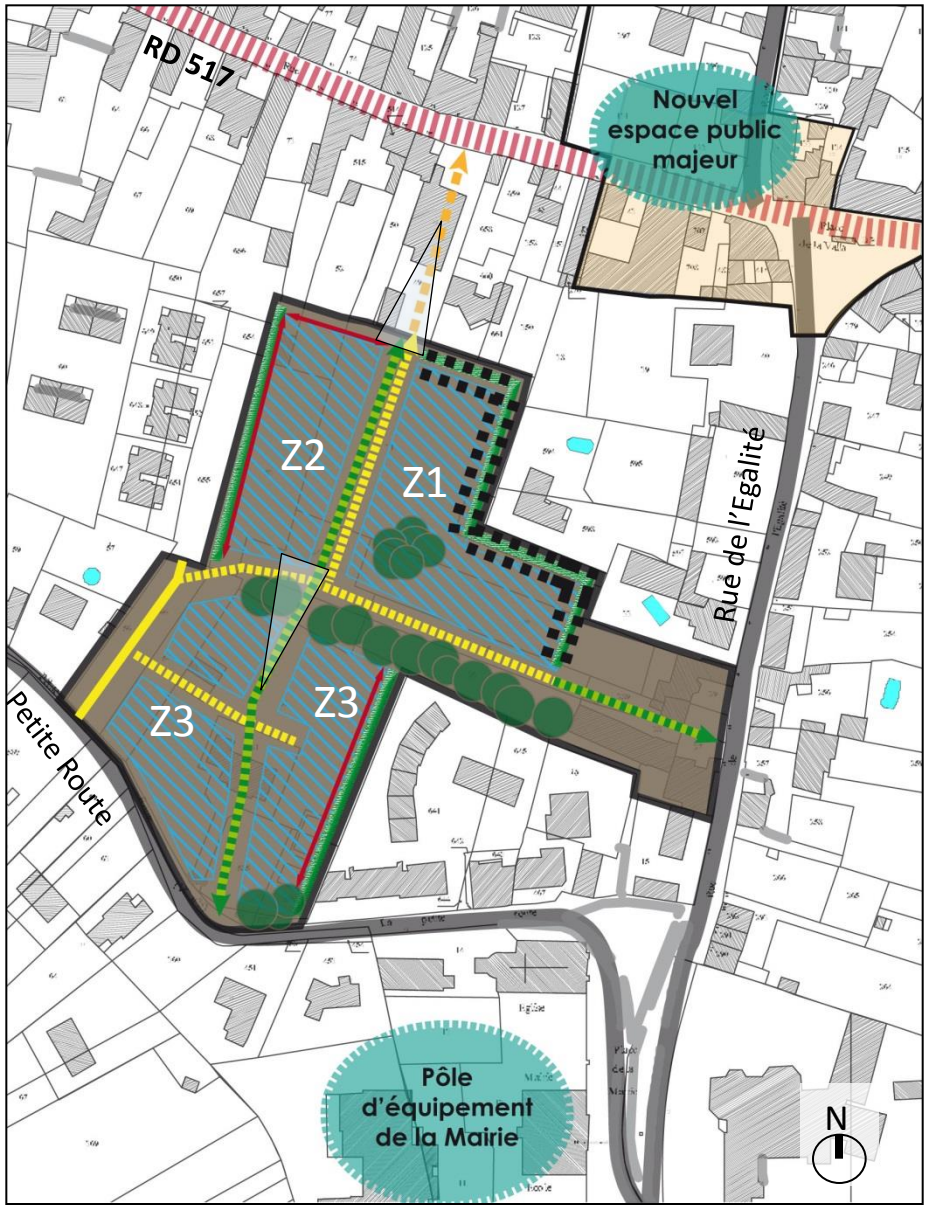

Légende

- Périmètre de l'OAP
- Habitat individuel, intermédiaire, et collectif
- Masses arborées existantes / parcs et jardins (Cf. Règlement : article L.123-1-5 III 2° du CU)
- Traiter les limites
- Bâti: recul minimum 10 m par rapport à la limite de propriété
- Bâti : recul minimum h/2 (limites de propriété))
- Voie de desserte existante
- Voie de desserte à créer
- Hypothèse de liaison
- Voie piétonne et cycle à créer
- RD 517 à requalifier
- Espace public requalifié + création d'une place
- Centralité communales
- Préservation de cônes de vue

Secteur 3 : secteur résidentiel

Etat des lieux

Paysage

- Secteur à dominante minérale
- Présence du végétal à travers les jardins privés.

Accessibilité

- Secteur traversé par la voie principale (RD 517) et situé au carrefour de voies secondaires (rue de la Gare, de l'Egalité et route de Jonage).
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Bâti traditionnel le long des voies structurantes (réseau primaire et secondaire).
- Typologie : habitat individuel en bande ou individuel dense (R+1, R+2)

Environnement

- Risque faible de glissement de terrain (constructibilité non soumise à dispositions particulières vis-à vis des mouvements de terrain).

- Secteur de bruit lié à la RD517 (100 m de part et d'autre de l'axe de la voie).

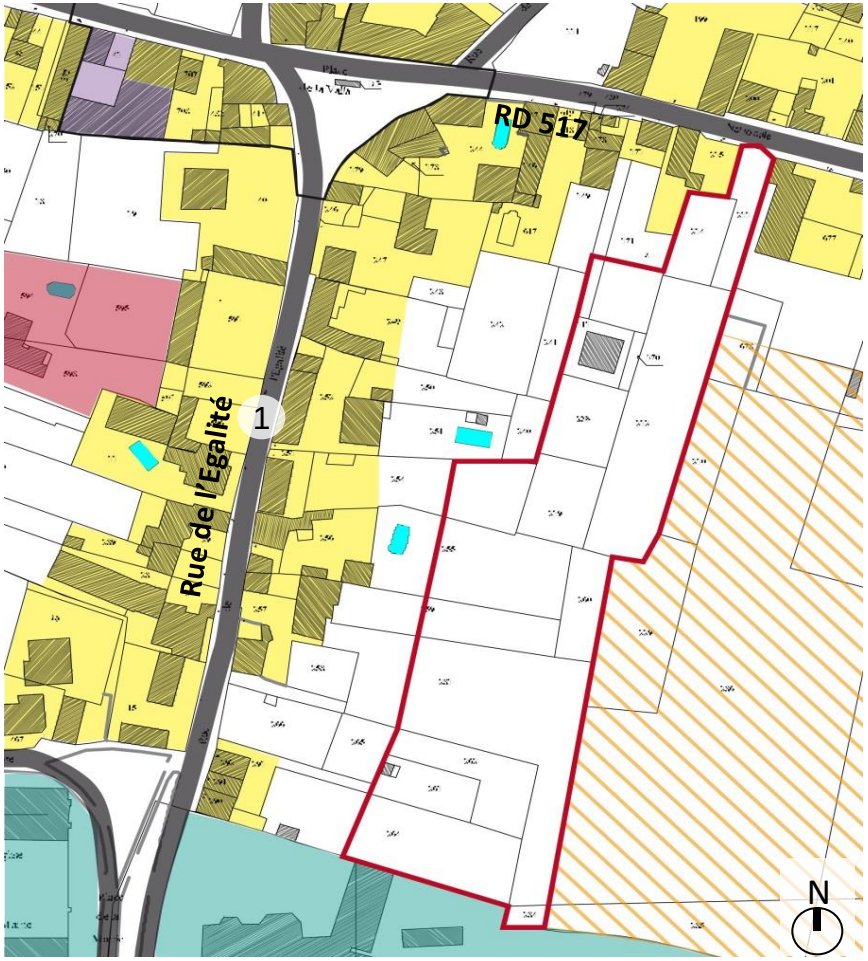

Tissu ancien (R+1, R+2)
Tissu récent (R+1)
Tissu récent (collectif R+1, R+2)
Activités économiques
Pôle d'équipement
Projet en cours (lotissement)
Voirie existante
Périmètre OAP - secteur 1

Objectifs

Créer un secteur d'habitat

- ✓ Densifier les fonds de parcelles
- ✓ Désenclaver le secteur et privilégier les déplacements piétons.
- ✓ Préserver la végétation existante.

Secteur 3 : secteur résidentiel

Orientations d'aménagement

Vocation

- Secteur d'habitat résidentiel.

Parti d'aménagement

- Densification des fonds de parcelles par la réalisation de logements intermédiaires et individuels
- Maintien des masses arborées présentes
- Traitement des franges et limites (haie composée d'essence locales (strate arborée et/ou arbustive avec un minimum de 4 essences)

Forme urbaine

- Z 1 : Intermédiaire en R+2 ou R+1+attique
- Z 2: Individuel en R+1

Desserte viaire, accessibilité

- Création d'une nouvelle voies de desserte (type venelle)
- Aménagement d'un cheminement piéton pour relier directement le secteur au pôle d'équipement au Sud

Stationnement

- Poches de stationnement mutualisées pour les résidents et visiteurs.

Environnement

- Orientation N/S du bâti autant que possible.
- Privilégier les essences locales
- Perméabilité des clôtures
- Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet (rétention/infiltration)
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.

Programme et échéance

Nombre de logement et densité: estimation

- Environ 25 logements dont:
  - Une douzaine en intermédiaire
  - Une douzaine en individuel.
- 22 logements à l'hectare (tènement de plus de1ha)
- Nota: la densité déterminée sur ce tènement est la résultante d'une étude de capacité prenant en compte le caractère et les contraintes du site

Servitude particulière

- Secteur couvert par une servitude de mixité sociale : il sera exigé pour toute opération de construction comportant au minimum 500 m2 de surface de plancher de consacrer 20% de logements locatifs aidés. La collectivité pourra exiger un maximum de 25% de logements locatifs aidés.

Échéance

- Moyen terme

Secteur 3 : secteur résidentiel

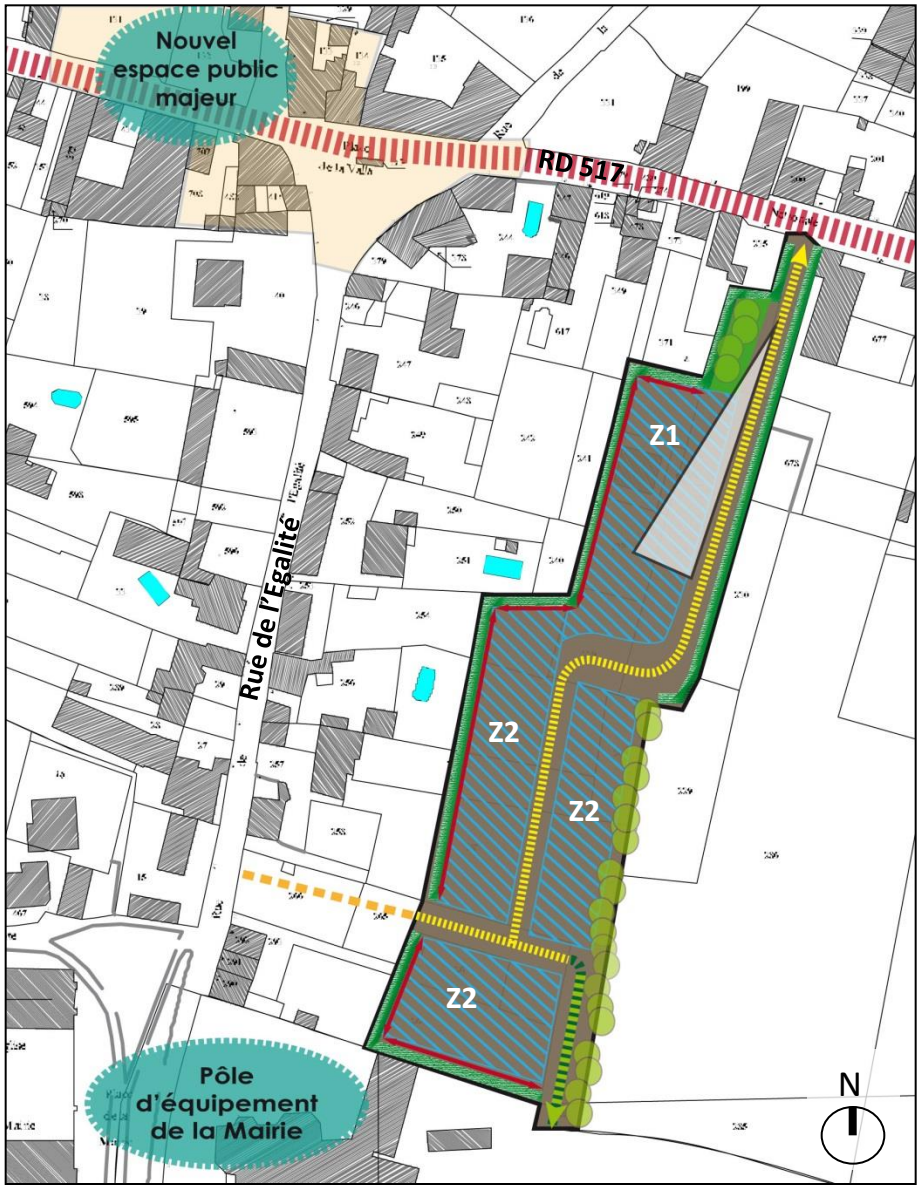

Légende

- Périmètre de l'OAP
- Habitat intermédiaire et individuel
- Traiter des limites
- Préserver les masses arborées
- Bâti : retrait minimum h/2 (limites de propriété)
- Voie de desserte à créer
- Voie piétonne et cycle à créer
- Hypothèse de liaison
- RD 517 à requalifier
- Espace public requalifié + création d'une place
- Centralité communales
- Préservation de cônes de vue

Secteur 4 : secteur résidentiel

Etat des lieux

Paysage

- Présence du végétal à travers les jardins privés.

Accessibilité

- Secteur enclavé, bordé par des voies secondaires (rue de la Gare, et route de Jonage).
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Secteur pavillonnaire récent.
- Typologie : habitat individuel isolé ou en bande (R+1, R+2)

Environnement

- Zone D du PEB (isolation phonique obligatoire).
- Secteur de bruit lié à la RD6E (30 m).
- Proximité d'une canalisation de transport de gaz.
- Aléa retrait/gonflement des argiles faible.

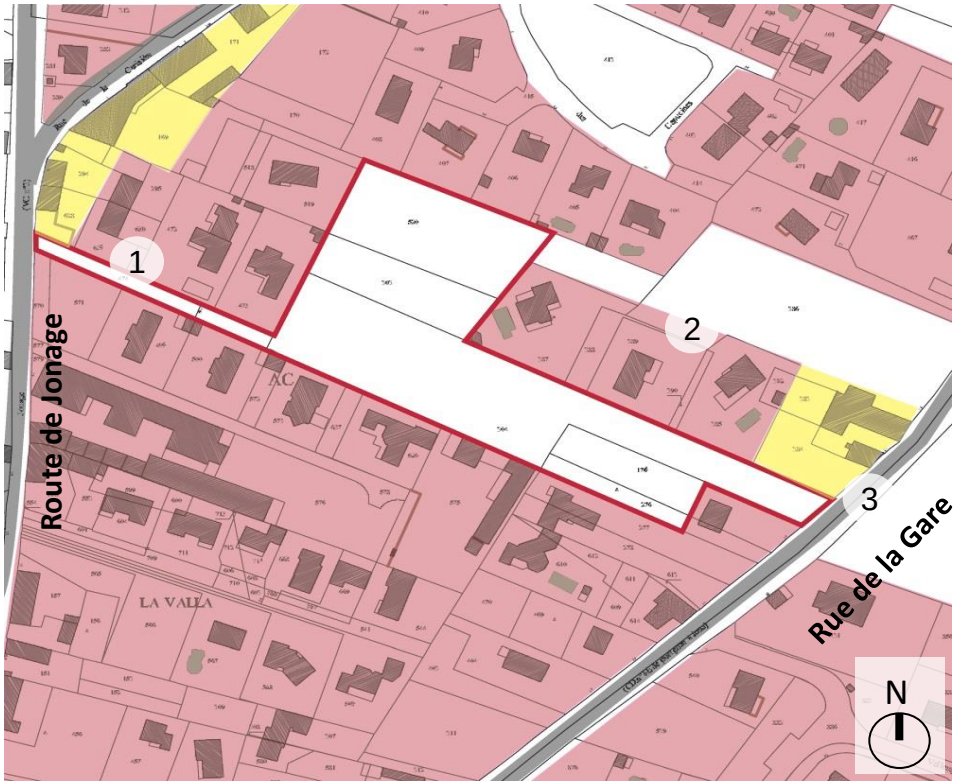

Tissu ancien (R+1, R+2)
Tissu récent (R+1)
Voirie existante
Périmètre OAP - secteur 1

Objectifs

- ✓ Créer un secteur d'habitat diversifié.
- ✓ Désenclaver ce secteur par la création d'une voie liaisonnant le rue de la Gare et la route de Jonage.

Secteur 4 : secteur résidentiel

Orientations d'aménagement

Vocation

- Secteur d'habitat résidentiel.

Parti d'aménagement

- Densification du cœur d'îlot par la réalisation de logements intermédiaires et individuels
- Traitement des franges et limites (haie composée d'essence locales (strate arborée et/ou arbustive avec un minimum de 4 essences)

Forme urbaine

- Z1: Individuel en R+1
- Z2 : Intermédiaire R+1+attique

Desserte viaire, accessibilité

- Création d'une nouvelle voie de desserte de type venelle.

Stationnement

- Poches de stationnement mutualisées pour les résidents et visiteurs.

Environnement

- Traitement des limites.
- Orientation NS du bâti autant que possible.
- Limiter les surfaces imperméabilisées.
- Végétalisation de l'espace commun.
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.
- Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet (rétention/infiltration)

Programme et échéance

Nombre de logement et densité: estimation

- Environ 22 logements dont:
  - Environ 14 en intermédiaire
  - Une huitaine en individuel
- 22 logements à l'hectare (tènement de plus de1ha)
- Nota: la densité déterminée sur ce tènement est la résultante d'une étude de capacité prenant en compte le caractère et les contraintes du site

Servitude particulière

- Secteur couvert par une servitude de mixité sociale : il sera exigé pour toute opération de construction comportant au minimum 500 m2 de surface de plancher de consacrer 20% de logements locatifs aidés. La collectivité pourra exiger un maximum de 25% de logements locatifs aidés.

Échéance

- Court terme

Secteur 4 : secteur résidentiel

Légende

- Périmètre de l'OAP
- Habitat intermédiaire et individuel
- Traiter les limites
- Voie de desserte à créer
- Espace commun
- Bâti : retrait minimum h/2 (limites de propriété)

Secteur 5 : secteur commercial

Etat des lieux

Paysage

- Présence du végétal à travers les jardins privés.
- Ouverture sur le paysage agricole au Nord.
- Caractère vieillissant de la zone industriel, hétérogénéité des clôtures et des matériaux.

Accessibilité

- Secteur situé au niveau de l'échangeur du contournement Nord.
- Ce secteur marquant l'entrée de ville Nord et relié au centre bourg via la route de Jons et la rue de la Gare.
- Réseau piéton et cycle déficient.

Bâti

- Secteur pavillonnaire récent.
- Typologie : habitat individuel isolé ou en bande (R+1, R+2)
- Secteur industriel de la zone du Mariage (hauteur max env 17 m)

Environnement

- Aléa retrait gonflement des argiles faible
- Secteur du bruit lié à la présence de l'échangeur du contournement Nord
- Zone C du PEB (isolation phonique obligatoire).
- A proximité d'une canalisation de transport de gaz (antenne de Charvieu Chavagneux)

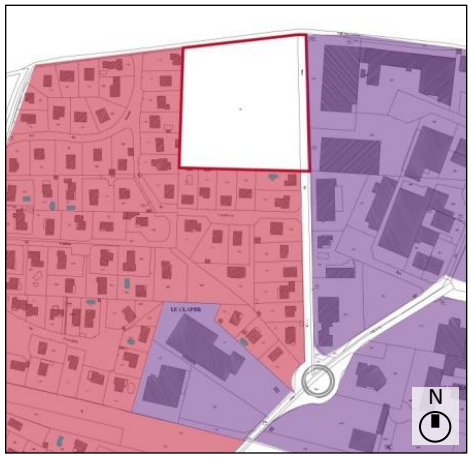

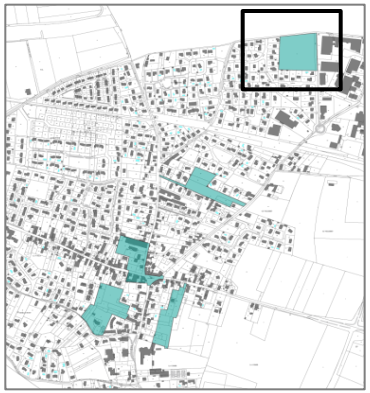

Périmètre OAP

Tissu pavillonnaire récent (R+1)

Tissu industriel et artisanal

Echangeur contournement Nord

Objectifs

- ✓ Assurer une bonne accessibilité au site
- ✓ Prévoir une gestion des eaux pluviales à la parcelle
- ✓ Assurer la conservation des éléments forts de la végétation (peupliers,…)

Secteur 5 : secteur commercial

Orientations d'aménagement

Vocation

- Secteur à vocation commerciale et artisanale de portée communale (bassin d'emplois Nord-Est de la commune,….).

Parti d'aménagement

- Densification de la parcelle pour accueillir des activités commerciales et artisanales (coefficient d'emprise au sol limitée à 0,4) avec une surface de vente inférieure à 1000 m².
- Apporter un soin particulier aux traitements des limites (retrait + végétalisation) avec les voies (entrée de ville) et avec le tissu pavillonnaire. Traitement végétal : haie composée d'essences locales (4 essences minimum).
- Maintenir l'alignement d'arbres (peupliers) le long de la route de Jons.
- Pré-verdissement de toutes surfaces en attente de construction.

Forme urbaine

- Recherche d'une simplicité de volume et adaptation de(s) bâtiment(s) avec les constructions environnantes. Traitement soigné de toutes les façades. Interdiction d'implanter des enseignes en toiture.

Desserte viaire, accessibilité

- Un cheminement piétons et cycles est aménagé le long de la route de Jons pour faciliter les déplacements avec le centre bourg (un emplacement réservé est inscrit pour l'élargissement de la rue de Gare/ aménagement piéton)
- Organisation de l'accessibilité des camions de livraison et de la circulation de la clientèle.

Stationnement

- Végétalisation des poches de parking (arbres haute tige, arbres en cépée, arbustes,…)

Orientations d'aménagement

Environnement

- Gestion de l'eau pluviale par noue (rétention/infiltration)
- Mise en place de locaux pour le tri des déchets et garantir le passage et les manœuvres des engins de collecte.
- Orientation N/S du bâti autant que possible.
- Privilégier les essences locales
- Perméabilité des clôtures
- Traitement végétal: la valorisation d'une frange le long de la parcelle limitent l'exposition aux nuisances pour les habitations situées sur l'arrière.

Echéance

Échéance

- court terme

Secteur 5 : secteur commercial

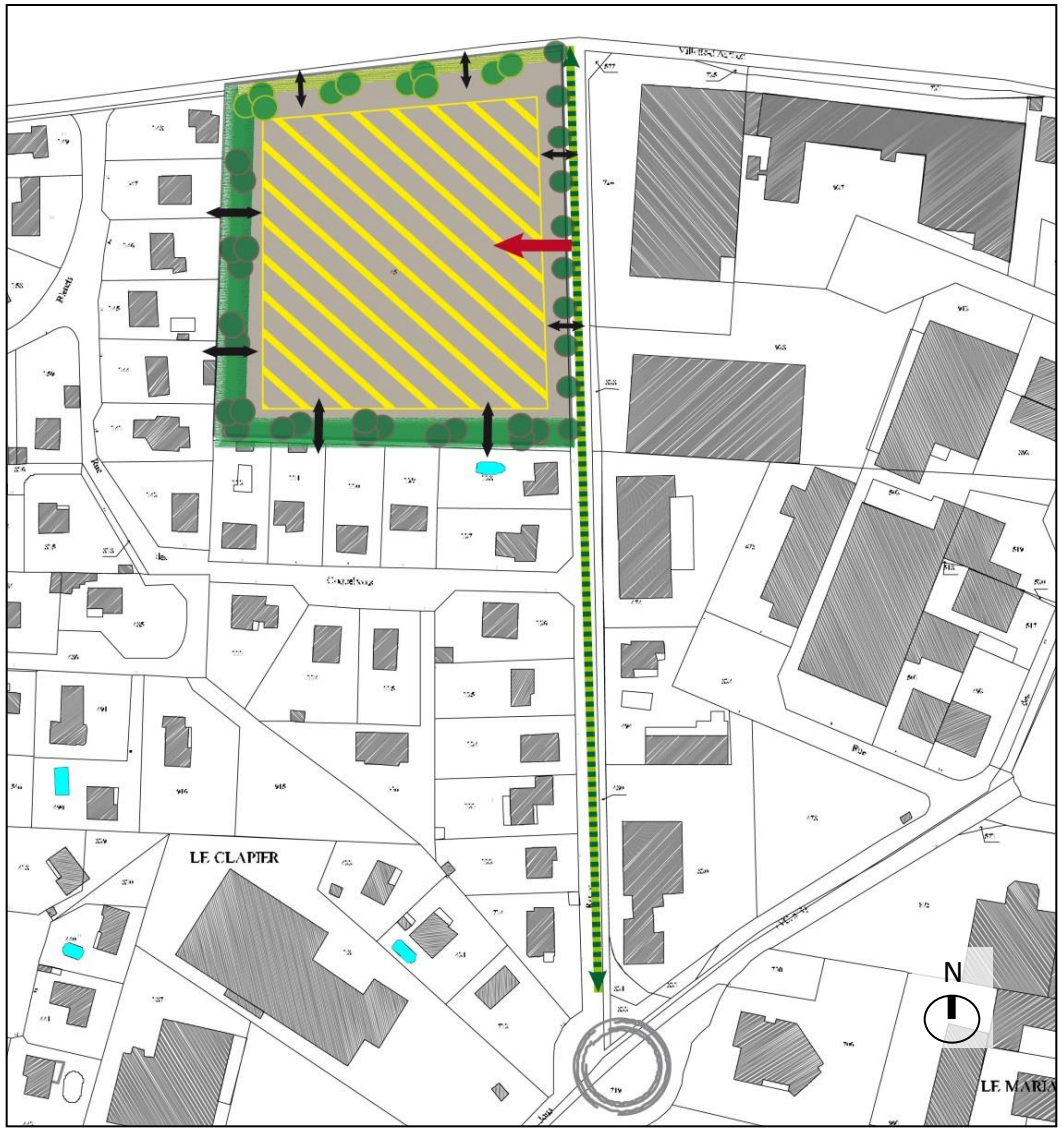

Légende

- Périmètre de secteur OAP
- Activités dédiées au commerce et à l'artisanat (surface de vente inférieure à 1000 m ²) Préverdire toute surface en attente de constructions
- Traitement végétal (arbres en alignement ou en bouquet)
- Traitement végétal : haie + bouquets d'arbres
- Traitement végétal : arbres haute tige + haie
- Retrait de tout bâtiment : D = H avec 5 m minimum
- Retrait de tout bâtiment : 5 m minimum
- Accès unique
- Cheminement piéton et cycle à créer en direction du centre bourg

Illustrations

Traitement des limites avec le tissu pavillonnaire

Panachage d'arbres de haute tige et d'arbustes : effet de masque végétal

Traitement de la limite avec la route de Villette d'Anton

Plantation d'arbres en bouquet : effet de transparence

Secteur 6 : secteur économique

Etat des lieux

Paysage

- Secteur à vocation agricole

Accessibilité

- Secteur enclavé entre la voie ferrée du Rhône Express et la ZAC Satolas Green
- Secteur accessible à l'Est depuis l'avenue de Satolas Green
- Cheminement piéton au nord

Bâti

- Bâti d'activités économiques de la ZAC Satolas Green au Nord du site

Environnement

- En zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

Objectifs

- ✓ Poursuivre l'extension de la ZAE Satolas Green
- ✓ Qualité architecturale et paysagère des nouveaux aménagements
- ✓ Assurer les liaisons douces dans le site et avec le maillage existant
- ✓ Garantir la qualité du cadre de vie

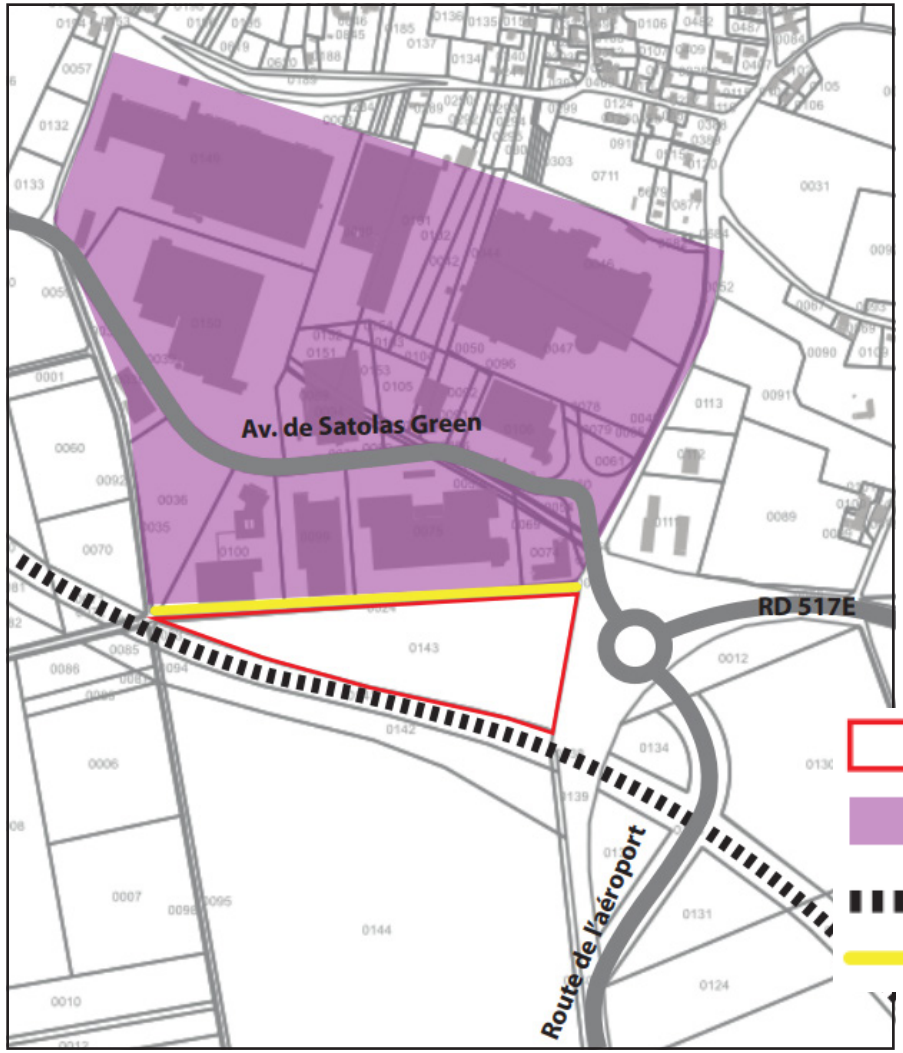

Périmètre OAP - secteur 6

ZAC Satolas Green

Voie ferrée - Rhône Express

Cheminement piéton

Secteur 6 : secteur économique

Orientations d'aménagement

Vocation

- Secteur d'activités économiques et services liés

Parti d'aménagement

- Accueillir des activités économiques industrielles, artisanales et de bureaux. La partie Ouest du site sera destinée à l'accueil d'utilisateurs industriels.
- L'angle Sud Est sera principalement dédié à l'accueil d'utilisateurs industriels.
- Mise en place d'un espace de courtoisie : espace public qualitatif paysager repéré au schéma de principes en articulation avec les secteurs bâtis.
- Prise en compte des enjeux environnementaux, notamment la gestion des eaux pluviales, à l'échelle de l'ensemble du site.
- Assurer l'intégration paysagère des nouveaux aménagements

Forme urbaine

- Le secteur repéré pour l'accueil d'activités tertiaires (bureaux) accueillera un bâtiment signal présentant un langage architectural très qualitatif.
- L'implantation des façades des constructions sur l'ensemble de la zone devra être parallèle ou perpendiculaire au chemin des terres des haies.
- Traitement qualitatif des façades repérées au schéma de principes. Les aménagements devront garantir l'insertion des stocks des entreprises qui ne devront pas être visibles depuis le domaine public.
- Favoriser l'aération du bâti.

Desserte viaire, accessibilité

- Aucun accès viaire ne sera admis sur le chemin des terres de haies et sur la façade Est en dehors de la desserte viaire principale à créer.
- Limiter les emprises viaires sur le site dans une logique de rationalisation foncière.
- Garantir la sécurité des mobilités actives (piéton, vélo...) au sein du périmètre, et permettre d'éventuelles connexions avec le chemin des terres de haies au nord et vers l'Est du site. Prévoir la connexion avec les supports cyclables de l'avenue Satolas Green.

Stationnement

- Les futurs aménagements devront rechercher des solutions de mutualisation des stationnements des véhicules motorisés ainsi que pour les deux roues.

Environnement - Paysage

- Le front urbain sud, le long de la ligne Rhône-Express, sera la vitrine de l'opération. Il sera composé d'un front végétal semi continu composé d'arbres de haute tige offrant des percées visuelles sur les constructions présentant un traitement architectural qualitatif. Les constructions présenteront un recul d'environ 10 mètres par rapport à la limite sud.
- Création d'une ceinture verte en limite du secteur (haies, arbres, traitement végétal) :
  - > L'alignement d'abres et la haie au nord le long du chemin des terres de haies devront être préservés et renforcés.
  - > Des massifs végétaux de hautes tiges devront être plantés ponctuellement en limites Est et Sud, composés d'essences végétales à feuilles caduques.
- Favoriser la perméabilité des sols, notamment le stationnement.
- Créer des poches vertes au sein du secteur.
- Les espaces libres (privés et communs) devront présenter un traitement paysager qualitatif.
- Les eaux pluviales devront être gérées prioritairement sur le site de projet, notamment par la création d'un bassin de rétention à l'Ouest du site.

Programme et échéance

Programmation

- Activités industrielles
- Locaux artisanaux
- Bureaux
- Réalisation d'un espace serviciel destiné à accueillir des services et commerces pour répondre aux besoins de proximité des usagers de la zone (restauration, petite offre commercial, services à la personne...). Cet espace n'a pas vocation à accueillir des activités ayant un rayonnement extérieur à la zone.

Échéance

- Court terme

Secteur 6 : secteur économique

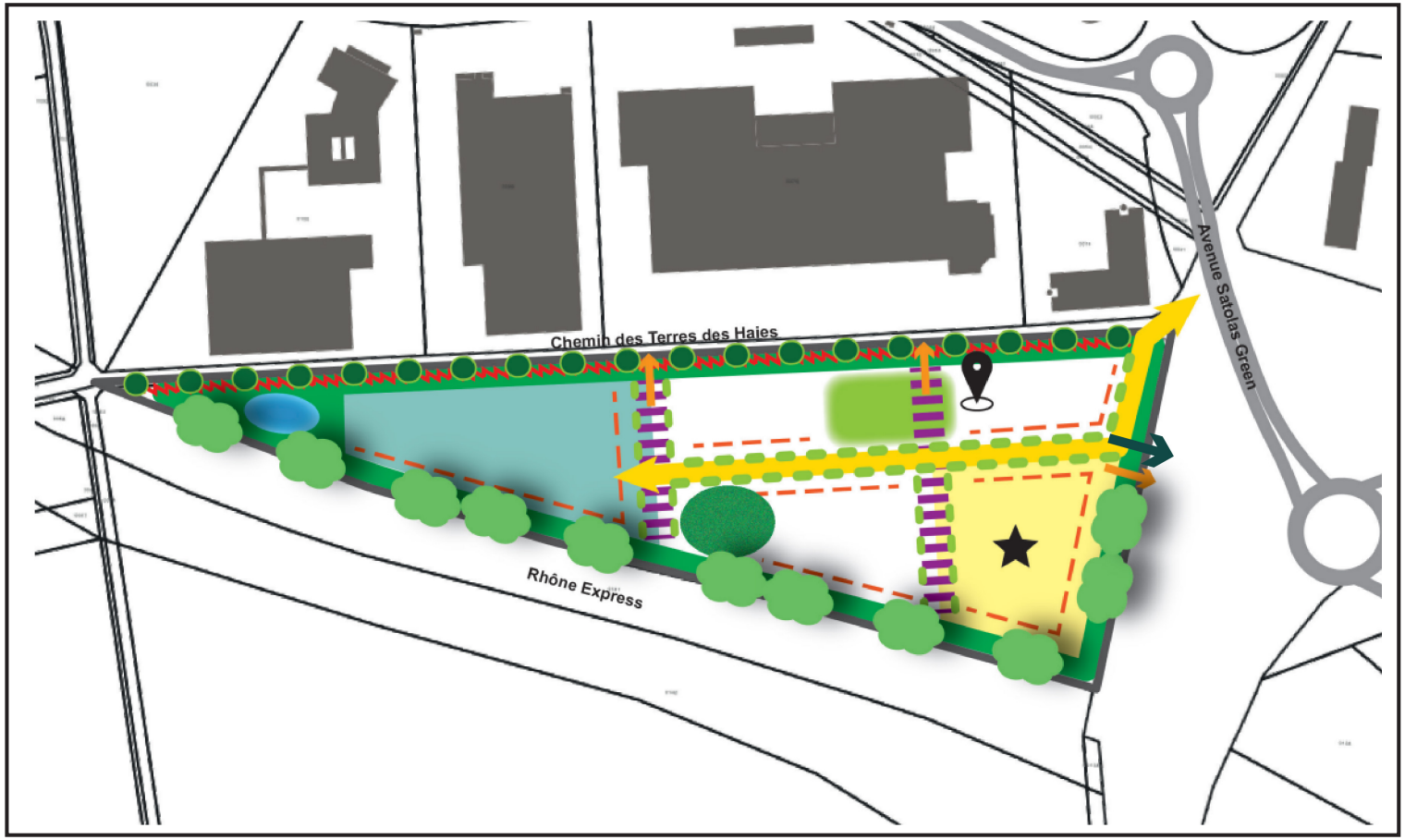

- Implantation des activités économiques et services liés
- Activités économiques de type gros utilisateurs
- Activités économiques tertiaires
- Espace serviciel complémentaire aux activités économiques
- Bâtiment signal
- Traitement architectural qualitatif des façades
- Desserte viaire principale à double sens
- Accès carrossable interdit
- Création potentielle de liaisons piétonnes
- Espaces libres d'aération du bâti
- Alignements d'arbres à préserver et renforcer
- Traitement paysager des espaces libres
- Espace public qualitatif paysager à créer en articulation avec les secteurs bâtis
- Ceinture verte à créer
- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales paysager
- Espace vert à créer
- Masques végétaux de hautes tiges ponctuels à créer
- Création potentielle d'une desserte viaire à double sens avec raccordement au rond-point